

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2019 PROCES-VERBAL

L'an **deux mil dix-neuf, le dix-sept décembre à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation du 05 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Sylvain LAUNAY, Maire.

**Présents** : Sylvain LAUNAY, Vincent DOUVENOULT, Fabrice RADIGUE, David MARY, Pierre LE CLERC, Fanny REY, Isabelle GUIMONT, Pierrick CHASSARD.

**Absents excusés** : Anne GUIHAIRE donne pouvoir à Sylvain LAUNAY.

**Absents** : Christèle BESNIER, Lucie LARONCHE.

Pierre LE CLERC est nommé secrétaire de séance.

Isabelle GUIMONT est arrivée en cours de séance et a pu prendre part au vote dès la délibération n°DBLONRAI2019-049.

Pierrick CHASSARD est arrivé en cours de séance lors des questions diverses.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier l'ordre du jour en abordant en priorité les sujets 5, 6 et 7 et d'ajouter un point à l'ordre du jour, convention Alzheimer. Le conseil municipal accepte les propositions à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR MODIFIE**

- 1 *Rapport d'activité des services de la Communauté Urbaine d'Alençon*
  - 2 *Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté Urbaine d'Alençon*
  - 3 *Modification des compétences exercées par la Communauté Urbaine d'Alençon*
  - 4 *Modification des statuts du TE61*
  - 5 *Attribution de subvention*
  - 6 *Partenariat Rezzo 61*
  - 7 *Vente de chaises salle l'Eclat*
  - 8 *Limitation aux + 3.5 tonnes à Montperthuis*
  - 9 *Passage « Bus du numérique »*
  - 10 *Planning d'interventions des employés communaux au SIVOS*
  - 11 *Dossiers de subventions 2020*
  - 12 *Convention Alzheimer*
- Questions et informations diverses*

---

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION POKER DES DUCS DBLONRAI2019-047**

L'association « le Poker des Ducs », domiciliée à Lonrai, sollicite une subvention exceptionnelle au titre du tournoi organisé les 30 novembre et 01 décembre 2019, pour l'achat de tapis avec le logo de Lonrai

Vu l'avis de la commission Vie Locale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 85 euros, en faveur de l'association «le Poker des Ducs», au titre de l'année 2019.

## **PARTENARIAT REZZO 61 – CONCERT GATICA 12 MARS 2020**

### **GRATUITE MOINS DE 12ANS**

### **CONVENTION OFFICE DU TOURISME**

### **DBLONRAI2019-048**

Dans le cadre du festival « Printemps de la Chanson 2020 »,

- par délibération du 24 septembre 2019 n°DBLONRAI2019-034 autorisant la signature de la convention de partenariat culturel avec Rezzo 61 pour une durée d'un an,
- par délibération 12 novembre 2019 n°DBLONRAI2019-04 fixant le montant des billets pour le concert GATICA du 12 mars 2020 à huit euros (8€),

Le Maire propose :

- que le concert soit gratuit pour les moins de 12 ans
- que la commune signe une convention avec l'Office du Tourisme d'Alençon pour permettre la vente de billetterie et la promotion du concert, dont la commission sera de 7%. Il n'y a aura pas de vente en ligne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** la gratuité pour les moins de 12 ans des billets pour le concert GATICA du 12 mars 2020.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Office du Tourisme d'Alençon.

Etant entendu que la commune vendra également des billets en Mairie et qu'il n'y aura pas de vente en ligne.

### **VENTE CHAISES SALLE L'ECLAT**

### **DBLONRAI2019-049**

Considérant le manque de place dans le local stockage et l'inconfort des chaises de la salle l'Eclat, Monsieur le Maire propose de vendre les chaises qui sont propriété communale depuis 2013, sur les formules suivantes :

- 20 € l'unité
- 15€ par lot de 30

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de vendre les chaises de la salle l'Eclat
- **FIXE** le prix de vente à :
  - 20 euros l'unité
  - 15 euros par lot de 30

### **RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'ALENCON**

### **DBLONRAI2019-050**

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté Urbaine d'Alençon adresse chaque année un rapport retraçant l'activité de l'établissement aux maires de chaque commune.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire à son Conseil Municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du bilan d'activité des services de la Communauté Urbaine d'Alençon pour l'année 2018, tel que présenté.

### **RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DBLONRAI2019-051**

En vertu du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, le Président de la Communauté Urbaine d'Alençon est tenu de présenter à son Conseil un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

L'annexe de ce décret fixe les indicateurs techniques et financiers que ce rapport doit contenir.

Il est indiqué que ce rapport annuel doit être :

- ◆ présenté au Conseil de Communauté au plus tard dans les 6 mois qui clôturent l'exercice,
- ◆ transmis à toutes les communes adhérentes à la Communauté Urbaine,
- ◆ présenté aux Conseils Municipaux,
- ◆ mis à la disposition du public dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers pour l'exercice 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers pour l'exercice 2018, tel que présenté,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire informe avoir à nouveau été interpellé par rapport à la sous dimension de la plateforme déchets de la zone industrielle, qui est régulièrement en surcharge. Un courrier sera adressé au service déchets de la CUA pour demander une extension et une augmentation du nombre de passage hebdomadaire.

### **MODIFICATION DES COMPETENCES EXERCEES PAR LA COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON DBLONRAI2019-052**

Afin de rendre les statuts de la Communauté urbaine d'Alençon (CUA) plus lisibles, sur proposition de Monsieur le Président, par délibération du 17 octobre 2019, le Conseil Communautaire a validé :

#### **1/ les précisions apportées aux compétences suivantes :**

- 7° Eau (y compris eaux pluviales), assainissement, à l'exclusion de l'hydraulique agricole, ordures ménagères; création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains,
- 16° Petite enfance : gestion des établissements d'accueil de jeunes enfants, relais d'assistantes maternelles,
- 17° Enfance, jeunesse : coordination et pilotage des politiques enfance jeunesse, financement des accueils collectifs des mineurs reconnus d'intérêt communautaire, médiation, enseignement supérieur, mission locale,
- 25° Personnes âgées : gestion de l'EPHAD Charles AVELINE, service de portage de repas à domicile.

#### **2/ la suppression des compétences suivantes :**

- 20° Aménagement de la rivière de la Sarthe (intégré dans la compétence obligatoire 8 bis° GEMAPI),
- 25° Service de portage de repas à domicile (regroupement dans la compétence facultative 25° Personnes âgées),
- 26° Prise en charge du contingent d'aide sociale (les participations au titre du contingent d'aide sociale ont été supprimées en 2000),
- 27° Gestion de la maison de retraite Charles Aveline par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (Regroupement sous la compétence facultative 25° Personnes âgées),
- 28° Formation : participation au centre de formation des apprentis (dissolution du syndicat mixte),

Monsieur le Maire précise que ces changements doivent être décidés par délibérations concordantes du Conseil de Communauté et des Conseils Municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de la majorité requise pour la création de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *Le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.* »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la modification des compétences, telle que proposée ci-dessus.

**MODIFICATION DES STATUTS DU TE61**  
**DBLONRAI2019-053**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal la délibération 2019-AG-44 validée par les membres du Comité Syndical en date du 18 septembre 2019 et reçue à la préfecture le 20/09/2019 sous le numéro 061-256102922-20190918-2019\_AG\_44-DE.

Il demande aux membres présents de bien vouloir en prendre connaissance et de délibérer sur ces modifications apportées aux statuts du Te61 :

▪ **Article 2 - SIEGE DU SYNDICAT**

Le siège du syndicat est 6 rue de Gâtel à Valframbert (61250).

▪ **Article 6.3 – ECLAIRAGE, MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ET MOBILIER URBAIN**

A la demande des communes adhérentes, **le transfert de compétence s'applique également aux domaines suivants :**

- *Eclairage des infrastructures sportives ;*
- *Infrastructures d'éclairage évènementiel.*

- **Annexe 1 des statuts :**

- En raison des communes nouvelles l'annexe 1 ci-joint s'en trouve modifiée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable sur les modifications apportées aux statuts du Te61.

**CONVENTION FRANCE ALZHEIMER ORNE**  
**DBLONRAI2019-054**

La Communauté Urbaine d'Alençon, par l'intermédiaire de son Président, a été interpellé par Monsieur TROUPLIN, Président de France Alzheimer Orne afin qu'une convention soit signée entre son association et la CUA.

Dans l'Orne, ce sont environ 4 700 personnes qui sont atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée. France Alzheimer Orne s'adresse aux aidants, mais aujourd'hui ce sont seulement 80 familles que l'association touche et elle aimerait en faire davantage.

Des cafés-mémoires sont organisés chaque 1<sup>er</sup> mercredi du mois à Alençon par l'association. Elle organise également annuellement des formations en direction des aidants et de personnes ressources. L'association travaille en réseau avec les acteurs locaux (association d'aides à la personne, collectivités...)

Des conventions ont déjà été signées par l'association France Alzheimer Orne avec des collectivités telles que le Conseil Départemental de l'Orne et la Ville d'Alençon. Il est proposé aux communes intéressées de signer une convention avec l'association.

Monsieur le Maire précise que cet engagement permettrait de soutenir et de communiquer sur les différents dispositifs de soutien et d'information à disposition des personnes malades et des proches aidants, par la mise en place d'actions (formation des aidants, soutien des personnes malades, atelier...).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention France Alzheimer Orne.

**LIMITATION AUX + 3.5 TONNES A MONTPERTHUIS**

La réunion initialement prévue avec les communes de Damigny et de Condé sur Sarthe, pour envisager la pose de panneaux d'interdiction aux + 3.5 tonnes, est annulée. Condé sur Sarthe ne souhaite pas aborder ce sujet dans l'immédiat.

## PASSAGE « BUS DU NUMERIQUE »

L'association « la Boîte aux Lettres », aux côtés de l'Agence Nationale de Lutte contre l'illettrisme se mobilise pour favoriser sur le territoire « l'accès au numérique pour tous ». Elle a lancé au printemps 2019, l'opération « Bus numérique ornaï » en partenariat avec Startech Normandie, avec les financements du Conseil Départemental de l'Orne, la Poste, la CAF, la CPAM et le Conseil Régional Normandie.

L'objectif est d'aller au plus près des habitants afin de les accompagner dans l'utilisation des outils numériques. Toutes les communes de l'Orne peuvent bénéficier gratuitement du passage du « Bus du numérique » à raison d'une demi-journée, pendant 12 semaines.

L'ensemble des membres du conseil municipal est favorable à faire acte de candidature auprès de l'association « La Boîte aux Lettres ».

## PLANNING D'INTERVENTIONS DES EMPLOYES COMMUNAUX AU SIVOS

Dans le cadre de la réunion du comité syndical qui s'est tenue le 16 décembre 2019, Vincent DOUVENOULT, Président du SIVOS, informe qu'il n'y aura plus d'agent communal à Cuissai à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour cause de départ à la retraite.

La commune de Lonrai s'interroge sur l'organisation qui sera mise en place par rapport au planning d'interventions des mercredis, vu que la commune de Cuissai ne prévoit pas de recrutement dans l'immédiat. L'agent de Colombiers se retrouvera désormais seule la semaine attribuée à Colombiers et Cuissai.

Monsieur Vincent DOUVENOULT propose une rencontre entre les maires et les agents du service technique le lundi 13 janvier 2020 à 17h.

## DOSSIERS DE SUBVENTIONS 2020

Monsieur le Maire informe que les dossiers de subventions 2020 au titre du la DETR et du DSIL devront être déposés de manière dématérialisée avant le 31 janvier 2020. Il pourrait être proposé les dossiers suivants :

- DETR : sécurisation de la traversée « Beaubourdel-la Cuissaye » (phase2)
- DETR : vidéo protection bourg attenant à la salle l'Eclat
- DSIL : Revêtement sol city stade
- DSIL : chaises salle l'Eclat

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Bilan de l'association l'Eclat des courts** : la commune ayant financé une grande partie des dépenses se verra reverser un montant de 3 800 €. L'association est félicitée pour sa grande implication dans ce festival, qui peut aujourd'hui bénéficier de subventions.
- **Eclairage abribus RD2** : par mail du 9 décembre 2019, la commune a été interpellée par le manque de sécurité des enfants prenant le bus à l'arrêt situé au rond-point de la RD2. L'abribus en direction de Cuissai n'est pas éclairé, ni le passage piéton leur permettant de le rejoindre. Il y a lieu de prendre attache avec les services compétents pour exposer cette demande.
- **Exposition les ateliers du centre d'art contemporain** : dans le cadre du festival Normandie Impressionniste 2020, les ateliers du centre d'art d'Alençon exposeront dans la salle du conseil municipal du lundi 10 février au vendredi 6 mars 2020. Le groupe scolaire sera également informé de cette exposition.
- **Prix Handi-Pacte** : dans le cadre de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées, une remise de trophées pour les Employeurs Publics Handi Accueillants de l'Orne (TEPHA 61) a été organisée au Centre de Gestion le 19 novembre. La Préfecture de l'Orne, la Commune de Lonrai, le Centre Psychothérapique de l'Orne et le Centre Hospitalier de Flers ont été récompensés.
- **Scène Nationale 61** : par courrier du 13 décembre 2019, la commune a souhaité prendre part au Tiers-Lieux « Satellites » porté par la scène nationale 61. Il s'agit d'un projet qui s'inscrit dans une logique de co-construction réunissant pouvoirs publics et acteurs du territoire.

**DELIBERATIONS**

**DBLONRAI2019-047** *Attribution de subvention*

**DBLONRAI2019-048** *Partenariat Rezzo 61*

**DBLONRAI2019-049** *Vente de chaises salle l'Eclat*

**DBLONRAI2019-050** *Rapport d'activité des services de la Communauté Urbaine d'Alençon*

**DBLONRAI2019-051** *Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté Urbaine d'Alençon*

**DBLONRAI2019-052** *Modification des compétences exercées par la Communauté Urbaine d'Alençon*

**DBLONRAI2019-053** *Modification des statuts du TE61*

**DBLONRAI2019-054** *Convention Alzheimer*

**Sylvain LAUNAY**

**Vincent DOUVENOULT**

**Fabrice RADIGUE**

**Pierrick CHASSARD**

**David MARY**

**Pierre LE CLERC**

**Isabelle GUIMONT**

**Fanny REY**